



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 14391

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la situation des 7 000 infirmières spécialisées en puériculture. Si celles-ci étaient ignorées par les décrets à venir pour la fonction publique territoriale, elles se retrouveraient sous classifiées et sous rémunérées à la fois par rapport à leurs homologues hospitalières mais aussi par rapport au nouveau cadre d'emplois d'infirmières en soins généraux. Cette rupture d'égalité serait inacceptable et créerait une nouvelle situation ingérable pour les collectivités territoriales du fait qu'elle porte atteinte à la mobilité entre les trois versants de la fonction publique. C'est pourquoi il lui demande de prendre les dispositions nécessaires pour éviter une telle situation.

Texte de la réponse

Des projets de décrets relatifs au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et à son échelonnement indiciaire seront présentés prochainement au conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Ils permettront d'harmoniser la carrière des puéricultrices territoriales avec celle de leurs homologues de la fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14391

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7700

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5586